


REPUBLIQUE FRANCAISE	ANNEE	Envoyé en préfecture le 11/12/2023
DEPARTEMENT DU GERS	N° séance	Reçu en préfecture le 11/12/2023
ARRONDISSEMENT DE CONDOM	N° délibération	Publié le 12/11/12/2023 
COMMUNE DE LECTOURE	Nomenclature « actes »	ID : 032-213202088-20231204-2023DEC04_507-DE e la
		4.1.2
		fonction publique Suppression de postes

DEPARTEMENT
DU GERS
....
ARRONDISSEMENT
de CONDOM

REPUBLIQUE FRANCAISE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL MUNICIPAL**

12

Séance Publique ordinaire du **4 décembre 2023**

Nombre de
Conseillers
en exercice : 27

L'an deux mille vingt-trois, le quatre décembre à 19H, le *Conseil Municipal* de *LECTOURE*, légalement convoqué le 24 novembre 2023, s'est assemblé à la Salle du Conseil Municipal, sous la Présidence de Monsieur Xavier BALLENGHIEN, Maire de Lectoure.

Mme Sylvie ACHÉ, M. Pascal ANDRADA, Mmes Muriel AVID, Sylvie COLAS, MM. Ghislain de FLAUJAC, Jean-Yves DELACOSTE, Frank GOBBATO, Mmes Françoise LACAPERE, Danièle LAPORTE, Valérie MANISSOL, Patricia MARROCQ, MM. Éric MATTIUSSI, Julien PELLICER, Mmes Christiane PREVITALI, Corinne QUEVILLY, Emilie SARRAN, Odile SCHAAP, Claire TRAMOND, M. Joël VAN DEN BON,

formant la majorité des membres en exercice.

Excusés ou absents :

Mme Sylvie COUDERC
M. Loïc DÉANGLES
Mme Laurianne DUCASSÉ
M. Marc DUGROS
M. André GALOIX
Mme Marie-Hélène LAGARDERE
M. François-Xavier ROUX

Ont donné procuration :

Mme Sylvie COUDERC à M. Pascal ANDRADA
M. Loïc DÉANGLES à M. Joël VAN DEN BON
Mme Laurianne DUCASSÉ à Mme Danièle LAPORTE
M. Marc DUGROS à M. Julien PELLICER
M. André GALOIX à Mme Christiane PREVITALI
Mme Marie-Hélène LAGARDERE à M. Jean-Yves DELACOSTE
M. François-Xavier ROUX à M. Xavier BALLENGHIEN

N'ont pas pris part au vote :

Secrétaire : M. Frank GOBBATO

Objet : Modification du tableau des emplois et effectifs du personnel communal
Suppression de postes et modification de durée hebdomadaire

RAPPORTEUR : Valérie MANISSOL, Adjointe au Maire chargée des affaires générales, des finances et des ressources humaines,

Il appartient au Conseil municipal de fixer les effectifs des emplois nécessaires au fonctionnement des services en matière de création – suppression de postes.

Le tableau des emplois et effectifs tel que le conseil municipal l'a adopté en séance du 18 septembre 2023 fait ressortir des postes qui ne sont plus à pourvoir, notamment :

- 1 poste de responsable finances – marchés publics (cadre d'emploi des Rédacteurs)
- 1 poste d'agent polyvalent Voirie / Fêtes / Cimetières (cadre d'emploi des Adjoints Techniques)
- 1 poste d'agent polyvalent Maintenance – chantier – élagage – stade (cadre d'emploi des Adjoints Techniques).

Par ailleurs, il conviendrait d'augmenter la durée hebdomadaire d'un poste permanent d'agent d'entretien de locaux (ménage), de 17h30 à 20h.

Cette modification étant supérieure à 10% de la durée du temps de travail initialement fixée, celle-ci doit être considérée comme une suppression de poste.

Vu l'avis favorable du Comité Social Territorial du 17 novembre 2023

Après en avoir délibéré,

le Conseil Municipal à l'unanimité, décide

- de supprimer les postes suivants :

Emploi	Cadre d'emploi ou grade des fonctionnaires pouvant occuper l'emploi	heures hebdo du poste	Cat	Nombre de postes	Effectif
Responsable finances – marchés publics (service administratif)	Cadre d'emploi des Rédacteurs	35 H	B	1	0
Agent polyvalent voirie – Fêtes - Cimetières	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques	35 H	C	1	0
Agent polyvalent Maintenance – chantier – élagage – stade (service Cadre de Vie)	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques	35 H	C	1	0
Agent d'entretien de locaux (service Ménage)	Cadre d'emploi des Adjoints techniques	17H30	C	1	1

- de procéder simultanément à la création de poste suivante :

Agent d'entretien de locaux	Cadre d'emploi des Adjoints Techniques	20 H	C	1	0
-----------------------------	--	------	---	---	---

- d'adopter le tableau des emplois et effectifs du personnel communal tel qu'il est annexé à la présente délibération.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget de la Commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits,

Le Secrétaire de séance,
Frank GOBBATO



Le Maire,
Xavier BALLENGHIEN



Le Maire certifie que la présente délibération a été affichée le 11 DEC. 2023
et sera publiée au recueil des actes administratifs.

Télétransmis au Contrôle de Légalité le : 11 DEC. 2023